



DÉVALIDATION D'UNE NOTE DE FRAIS

CONDITIONS DE DÉVALIDATION

Note de Frais permet de dévalider une note de frais validée, sous certaines conditions:

1. Seule la dernière note **validée et non exportée en comptabilité** peut-être dévalidée.
Dès lors qu'une note de frais a été dévalidée, la note de frais précédente (dans l'ordre de validation) devient à son tour « dévalidable »
2. La dévalidation ne peut être effectuée que par **les utilisateurs ayant le droit de valider** :
 - le salarié lui-même (entreprise sans validateur)
 - ou le validateur (entreprise avec validateur)

CONSÉQUENCES D'UNE DÉVALIDATION

Si une note de frais contenant des indemnités kilométriques est dévalidée, le **nombre de kilomètres de celle-ci n'est plus pris en compte dans le barème.**

Une dévalidation est listée dans le journal des évènements.

Pour dévalider une note de frais, il faut cliquer sur l'icône cadenas :

Statut	Période	Numéro ^	Salarié	KM	TTC	TVA	TVA récup.	
VALIDÉE	juillet 2018	NDF-AD1-2018-07-001	Antoine Darmon	0 km	256,00 €	42,67 €	42,67 €	

ou sur le bouton détail dans le corps de la note de frais :

Détail de la NDF	
Total des frais TTC	256,00 €
Réglé par CB Pro	0,00 €
Acompte reçu	0,00 €
Solde dû	256,00 €
Dévalider	